



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 23 Juin 2005

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BOURNY

Membres présents : M. ALLAERT - Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BELLEVILLE - M. BERNARD J.J. - Melle BERNARD M. - M. BERTELOOT - Mme BESSIS - Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. BRESSAND - M. CARBONNEL - M. CHAPUIS - Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mme DARCIAUX - M. DELATTE - M. DESVIGNES - M. DINCHER - M. DODET - M. DOUHAIT - M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ETIEVANT - M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G. - M. GILLOT J.P. - M. GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. HESSE - M. IZIMER - M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - Mme LEMOUZY - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN - M. MASSON - Mme MASSU - M. MENUT - M. MOREAU - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PERRIN - M. PILLIEN - M. PINON - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - Mme ROY - M. SAUNIE - M. SOUMIER - Mme TENENBAUM - M. VOUILLOT.

Membres absents : M. AUDARD - M. BEKHTAOUI - M. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) - M. BRIOT - M. BRUYERE (pouvoir à M. CARBONNEL) - M. CHEVIGNY (pouvoir à M. BELLEVILLE) - Mme DELEBARRE (pouvoir à M. MASSON) - M. DUBOIS (pouvoir à M. MOREAU) - M. ESMONIN (pouvoir à M. BACHELARD) - Mme FLAMENT (pouvoir à M. JULIEN) - M. FOUCHERES (pouvoir à M. CHAPUIS) - M. LAURENT (pouvoir à M. PINON) - M. MILLOT - M. NOWOTNY - M. NUDANT - M. PETITJEAN - M. ROIZOT (pouvoir à M. BARBEY).

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES - Finances - Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2004 sur le budget 2005.

La comptabilité M14 qui s'applique à notre budget principal, ainsi que les M4/M43 pour les budgets annexes, imposent de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Ainsi, il convient d'affecter en priorité et à titre obligatoire, le résultat excédentaire de fonctionnement provenant du compte administratif 2004, augmenté du résultat reporté des exercices précédents inscrit au budget 2004, de la manière suivante :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement constaté en 2004,
- à la couverture du déficit de la section d'investissement, y compris les restes à réaliser, constatés au compte administratif 2004.

Le solde peut être affecté soit en fonctionnement, soit en investissement.

Budget principal : à fin 2004, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 4 165 120,72 € après prise en compte des restes à réaliser. Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement (soit 14 897 925,77 €) prioritairement à la couverture du déficit d'investissement, le solde (soit 10 732 805,05 €) restant disponible pour couvrir les restes à réaliser de fonctionnement, et alimenter le budget supplémentaire.

Budget annexe de la décharge : à fin 2004, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 799 651,68 € après prise en compte des restes à réaliser. Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement (soit 1 193 388,26 €) prioritairement à la couverture du déficit d'investissement, le solde (soit 393 736,58 €) restant disponible pour alimenter le budget supplémentaire.

Budget annexe des transports : le compte administratif 2004 faisant ressortir un excédent aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il n'y a pas lieu de procéder à une affectation de résultat.

Budget annexe du crématorium : le compte administratif 2004 faisant ressortir un excédent aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il n'y a pas lieu de procéder à une affectation de résultat.

Budgets annexes de prestations de collecte et de traitement des ordures ménagères : il n'y a pas d'opérations en section d'investissement, donc il n'y a pas lieu de procéder à une affectation de résultat.

Budget annexe de la zone d'activités de Bretenières : le compte administratif 2004 faisant ressortir un excédent aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il n'y a pas lieu de procéder à une affectation de résultat.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,
DECIDE**

- **de déterminer** les reports des résultats et leur affectation sur l'exercice 2005 comme suit :

- **Budget principal 2005**

• excédent de fonctionnement reporté	10 732 805,05 €
<i>(14 897 925,77 € d'excédent de fonctionnement – 4 165 120,72 € d'affectation du résultat)</i>	
• déficit d'investissement reporté	1 365 777,92 €
• affectation du résultat de fonctionnement en investissement	4 165 120,72 €
<i>(Solde négatif des restes à réaliser d'investissement : 2 799 342,80 €)</i>	

- Budget annexe de la décharge de produits inertes 2005

- excédent de fonctionnement reporté 393 736,58 €
(1 193 388,26 € d'excédent de fonctionnement
799 651,68 € d'affectation du résultat)
- déficit d'investissement reporté 767 873,54 €
- affectation du résultat de fonctionnement en investissement 799 651,68 €
(solde négatif des restes à réaliser d'investissement : 31 778,14 €)

- Budget annexe des transports publics urbains 2005

- excédent de fonctionnement reporté 887 245,07 €
- excédent d'investissement reporté 2 827 945,55 €
- affectation du résultat de fonctionnement en investissement néant

- Budget annexe du crématorium 2005

- excédent de fonctionnement reporté 382 318,15 €
- excédent d'investissement reporté 22 001,44 €
- affectation du résultat de fonctionnement en investissement néant

- Budget annexe de prestation de collecte des ordures ménagères 2005

- excédent de fonctionnement reporté 2 586,00 €
- affectation du résultat de fonctionnement en investissement néant

- Budget annexe de prestation de traitement des ordures ménagères 2005

- résultat de fonctionnement reporté néant

- Budget annexe de la zone d'activités de Bretenières 2005

- excédent de fonctionnement reporté 57 763,65 €
- excédent d'investissement reporté 3 894,63 €
- affectation du résultat de fonctionnement en investissement néant

Ces écritures seront inscrites au budget supplémentaire 2005.



Publié le **30 JUIN 2005**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 1 JUIL. 2005

